

l'humanité rouge

organe central du PCML



80% des sans-papiers exclus de la régularisation. (P.3)
Des projets de loi dangereux.

Travailleurs immigrés :

POUR L'EGALITE DES DROITS, LE COMBAT CONTINUE.

La conférence de presse de François Mitterrand a été placée sous le signe de l'appel à la mobilisation des énergies nationales pour faire face à la crise et à la concurrence internationale. « Il faut que l'on se sente partout mobilisé — devait-il dire —, que les entrepreneurs, que les travailleurs, à tous les stades de l'entreprise, aient envie non seulement de défendre leur juste intérêt mais aussi de construire une France dans laquelle ils se sentiront mieux et capables d'assumer toutes les concurrences... ». Un vaste rassemblement regroupant les capitalistes et les travailleurs, tournés ensemble vers un même but, « une grande œuvre », tel est le grand projet de François Mitterrand. Il y aurait, en somme, conciliation des intérêts des uns et des autres, emportés dans un même « élan national ». Tout en prétendant concilier les intérêts des capitalistes et ceux des travailleurs, une telle politique cède, en fait, devant les premiers. Et, au bout du compte, dans ce consensus social ce sont les travailleurs qui jouent perdants à tout coup. Mais, tournons nous vers les faits.

Le patronat, les forces du capital, n'ont aucunement, pour leur part, le projet de concilier avec les intérêts des travailleurs; depuis le 10 mai, ils n'ont cessé de continuer à agir contre les travailleurs. Ils n'ont rien cédé; au contraire. Les licenciements continuent en masse; tout a été fait pour tenter d'empêcher la mise en œuvre de la modeste augmentation du SMIC, pour saboter la mise en œuvre de la loi d'amnistie; dans la négociation sur le temps de travail, le patronat cherche à arracher une aggravation des conditions de travail. Faut-il s'en étonner? Bien sûr que non, sauf si l'on croit, ou l'on veut faire croire, à la conciliation d'intérêts antagoniques. Le patronat agit conformément à sa nature de classe, à ses intérêts de classe, fondés sur l'exploitation des travailleurs. Et quand le gouvernement envisage une mesure fiscale atteignant le patronat à ses profits alors c'est la mobilisation générale. Si, de leur côté, les travailleurs venaient à jouer le jeu du « consensus » auquel les appelle François Mitterrand, en fait ils perdraient pied dans la lutte acharnée que leur livrent les capitalistes.

**Mobilisés ?
 Oui,
 mais face
 au capital**

par Pierre Burnand

LE GRAND ABSENT

Il y avait un grand absent dans les propos qu'a tenus François Mitterrand au cours de sa conférence : un peuple et son pays, l'Afghanistan. Cette absence appelle l'inquiétude quant à la politique réelle de François Mitterrand. Celui-ci n'est pas homme à faire involontairement un si gros oubli. D'autant plus que l'on se souvient que lors de sa campagne électorale, il avait fait de la critique de la politique de Giscard d'Estaing à ce sujet une question essentielle. Or, voilà que pour la première conférence de presse qu'il tient depuis son élection il n'a pas un mot pour le peuple afghan. Silence conforme à l'absence de toute initiative, depuis le 10 mai, pour soutenir la résistance afghane. Par contre, François Mitterrand a dit : « Je ne prête pas d'intention agressive à l'Union soviétique, d'intention belliqueuse ». Pendant ce temps, les troupes soviétiques poursuivent leur œuvre destructrice. On n'écartera pas la menace des SS20 pointées sur l'Europe en abandonnant le peuple afghan, ni en tenant des propos aimables aux oreilles de Brejnev.

Si l'on examine l'évolution de la politique menée par François Mitterrand, il faut bien constater qu'elle penche dangereusement du côté patronal. L'affaire de l'impôt sur la fortune avait valeur de test. Face aux pressions capitalistes, François Mitterrand et le gouvernement ont cédé. « Il faut — nous dit-il — que le dirigeant d'une entreprise puisse déduire de l'impôt dû sur sa fortune représentative de cet outil de travail tout ce qui servira à l'investissement ou sera réinvesti dans l'entreprise. C'est cela l'outil de travail... C'est celui qui permet d'investir, d'innover, de progresser, de servir de façon générale la société et donc aussi de servir l'emploi ». François Mitterrand demeure ainsi totalement dans la logique du système capitaliste, dans la logique fondée sur la recherche du profit maximum. Pour les capitalistes, investissement n'est pas synonyme d'emploi mais de recherche de profits supérieurs, et, dans bien des cas, cela passe par des suppressions d'emplois. François Mitterrand, dans sa conférence de presse, a parlé de « croissance sociale », mais, en fait, il lui tourne le dos si par là on entend une croissance tournée vers la satisfaction des besoins sociaux.

L'indemnisation des actionnaires des entreprises nationalisées a constitué un autre test. Là aussi, il y a eu mobilisation générale pour tirer le maximum d'indemnités. Et là aussi, le gouvernement a cédé, a reculé. Dans le même temps, le gouvernement a multiplié les aides au patronat, ce que François Mitterrand appelle « une relance de plus en plus prononcée par l'investissement ». Décidément, la balance penche nettement de ce côté-là. Car, du côté des travailleurs... François Mitterrand affirme : « Nous ne comptons pas revenir sur la liberté des prix ».

A lors, au bout du compte, qui va profiter de cet appel à se sentir partout mobilisé? Mobilisés, oui les travailleurs doivent l'être, mais contre ceux qui les exploitent, pas à leurs côtés. François Mitterrand veut gagner la confiance des forces du capital, le fameux pouvoir économique. Cette confiance-là ne peut se gagner qu'en trahissant celle des travailleurs.

IMPOT : petit pour les gros, gros pour les petits

Pourquoi les capitalistes qui, jusqu'à aujourd'hui, ont pu dissimuler le plus légalement du monde leurs profits au fisc, seront-ils à nouveau épargnés par l'impôt sur les fortunes, tandis que les travailleurs sont à nouveau frappés par une hausse sur la vignette, l'essence, le tabac et l'alcool etc...

Pour supprimer le chômage et l'austérité, faut-il reprendre l'équation chère à Giscard et Ceyrac: outil de travail plus investissement égalent emplois, ou bien faut-il s'attaquer aux profits?

Léon CLADEL

L'impôt sur la fortune, promis par le candidat Mitterrand, aurait dû permettre une rupture avec la politique fiscale de Giscard qui consistait à épargner les profits pour mieux pressurer les salaires. Ce changement n'était pas du goût des patrons qui ont grondé, menacé, puis obtenu gain de cause. Dans sa forme définitive, un tel impôt risque de n'avoir que peu d'impact sur les grandes fortunes et encore moins sur les profits réels. Il s'appliquera d'abord aux fortunes dépassant 3 millions de francs (300 millions de centimes) avec un abattement de 2 millions de francs quand l'outil de travail est concerné. Ce projet a suscité une telle hostilité dans les milieux patronaux que le gouvernement a décidé d'exonérer d'impôt tout ce qui serait transformé en investissement. Au total, 5 milliards de francs seulement rentreront dans les caisses du fisc par le biais de cet impôt, alors que le déficit budgétaire à combler s'élève à 93 milliards de francs. Comme l'explique Fabius, ministre du Budget: il s'agit bien d'un impôt alibi destiné à donner l'impression d'une plus juste répartition de la charge fiscale au moment où se prépare un alourdissement des impôts frappant les salariés. « Dans une optique de justice fiscale, il est très difficile d'accepter que quelqu'un qui a pour 8 millions de patrimoine ne paie aucun impôt dessus. Quelle serait la réaction des salariés, des cadres notamment, si, au moment où on leur impose un effort fiscal de solidarité, un effort identique n'était pas demandé aux gens qui ont de la fortune? ». (Interview de Fabius au *Nouvel Observateur* - 26 septembre au 2 octobre).

Ainsi sous le prétexte de favoriser « l'innovation et l'investissement créateur d'emplois », on refuse de s'attaquer aux profits de l'industrie et de la finance. Mieux, on se prépare à alléger les charges sociales des entreprises. Ainsi, Delors envisage de financer pour 40 à 80 milliards de francs des entreprises sur le budget de l'Etat, le tout prélevé par l'impôt indirect sur les travailleurs. De telles orientations n'ont rien de rassurant. Elles préparent une nouvelle diminution du pouvoir d'achat des travailleurs, une nouvelle diminution du salaire réel, ce afin de subventionner encore plus les profits.

COMMENT SOUSTRAIRE (LÉGALEMENT) LES PROFITS AU FISC...

Déjà les patrons s'apprentent à tourner l'impôt sur les fortunes. Ils sont passés maîtres dans l'art de l'évasion fiscale. 1 000 dispositions légales leur permettent déjà d'échapper à l'impôt sur les sociétés, en plein respect d'une législation taillée sur mesure. Ces techniques, dont beaucoup sont dues au ministre des Finances appelé Giscard d'Estaing, ont l'avantage miraculeux — pour les patrons — d'es-

camoter les profits et de diminuer, quand ce n'est pas faire disparaître, les bénéfices imposables.

« Impôt? Moi, jamais! » tel pourrait être le slogan des patrons, de ceux qui ont toujours l'intérêt général à la bouche et la légion d'honneur au revers du veston. Ils sont, bien sûr, sensés payer l'impôt sur les sociétés. Cet impôt porte sur les bénéfices dits comptables — qui sont loin de recouvrir la totalité des profits extorqués aux travailleurs.

Voici un aperçu de l'arsenal légal qui permet aux patrons de se soustraire au fisc:

Les amortissements accélérés: ce procédé, perfectionné en 59 par Giscard, permet aux patrons de concentrer sur les toutes premières années d'utilisation des frais d'amortissement d'un matériel qui en fait durera beaucoup plus longtemps.

Les pertes: les patrons ont le droit de déduire leurs pertes (destruction, vol, non paiement d'une échéance...); les charges, bien sûr, sont aussi déduites: salaires, achats, frais de transport... Grâce à ce qu'on appelle les provisions, un patron peut déduire ces pertes en anticipant sur ses résultats. C'est comme si vous enleviez de votre déclaration d'impôt 81 les frais professionnels probables de l'année 82.

Les provisions réglementées ou « provisions spéciales constituées en franchise d'impôt »: un patron peut déduire de son bénéfice une somme équivalente à la hausse des prix qui a frappé le coût des marchandises en stock. Les entreprises qui transforment des matières premières achetées à l'étranger peuvent déduire une provision pour fluctuation de cours (combiné avec une spéculation habile cela peut donner un joli magot). Les exportateurs (il faut les encourager) ont droit à des provisions pour crédits à l'étranger (crédits déjà garantis par des assurances). Cette mesure s'ajoute à l'exonération de la TVA dont bénéficient les exportations. Les pétroliers, quant à eux, ont droit à une « provision pour reconstitution de gisement ». Selon une commission d'enquête parlementaire, elle permet parfois de récupérer « 10 à 20 fois les investissements réels des gisements ». Les entreprises qui investissent à l'étranger (exportation de capitaux rémunérés à un taux plus élevé) peuvent déduire une provision égale à la moitié des sommes investies en capital au cours des cinq premières années d'exploitation. Les banques aussi, ont droit à des provisions pour leurs crédits à l'étranger.

L'avoir fiscal: une des pièces clés de l'arsenal destiné à adoucir la vie très dure des capitalistes, une invention signée Giscard. En voici le principe: le Trésor public ristourne au propriétaire des actions la moitié de l'impôt payé par la société sur ses dividendes. Exemple: une société déclare 1 000 francs de bénéfices (comptables), elle paye, en principe,

— Merci Giscard! Grâce à lui, depuis janvier 1972 avec la suppression de « la règle du butoir », les capitalistes peuvent se faire rembourser un montant de TVA supérieur à celui qu'ils avaient payé. Grâce à cette disposition, les intéressés encaissent environ 1,2 milliard par an.

— Dans le cadre du « Plan sidérurgie », Usinor a pu bénéficier d'une « économie d'impôts » de 337 millions de francs.

— Citroën a eu droit à une réduction de 54 millions pour l'implantation de son usine d'Aulnay.

— Rien qu'en 74: 18 milliards de cadeaux fiscaux explicites.

— Quant à Dassault, qui va être nationalisé, c'est un abonné aux aides de toutes sortes de l'Etat. Il y a quelques années, la Cour des Comptes a révélé qu'une série de Mirage IV, commandée par l'Etat, avait été payée 24 fois le prix convenu.



500 francs d'impôts sur les sociétés, l'actionnaire reçoit 500 francs, le fisc lui ristourne 250 francs au titre de l'impôt. On se souvient de la feuille d'impôt de ce premier ministre de la Ve République auquel le Trésor donnait plus d'argent que lui-même n'en devait.

DE LA DÉROGATION A L'EXONERATION

Les sociétés financières (sociétés d'investissements, sociétés civiles immobilières pour le commerce et l'industrie) profitent d'exonérations partielles d'impôts sur les sociétés, soit sur les plus-values et les produits financiers. Les extensions d'entreprises, les agrandissements correspondant à la politique d'aménagement du territoire, sont sujets à dérogation, les activités de recherche scientifique aussi. Il faudrait parler des exonérations de patente, d'impôts sur les plus-values, ainsi que de tous les agréments fiscaux du seul ressort du ministre des Finances. Les patrons peuvent encore déduire des frais non déductibles (il y en a) tels certains impôts et dépenses effectués à l'étranger, peuvent faire prendre en charge par l'entreprise des dépenses personnelles, sous couvert de frais de mission ou de représentations, ou par l'utilisation de ses moyens (voitures, avions, personnel...) par les dirigeants.

Les réajustements des résultats en fin d'exercice permettent soit d'obtenir plus facilement des crédits en majorant les bénéfices, ou bien en les minorant de faire pression sur les salaires et de ne pas distribuer de dividendes aux petits actionnaires, tout en évitant de payer une partie de l'impôt. Enfin, les grands monopoles peuvent en toute légalité transférer leurs bénéfices vers une filiale déficitaire ou située dans un pays où ils ne seront pas ou moins imposés (Suisse, Liechtenstein, Luxembourg, Bahamas, etc...).

POUR QUI L'ADDITION?

Tandis que la part d'impôts prélevés sur les sociétés diminuait, la pression fiscale s'accroissait sur les travailleurs. Ainsi, en 1971, la part des impôts sur les sociétés

sur le total des impôts directs était de 33,12%, en 1975 cette part n'était plus que de 28,93% pour tomber à 25,46% en 1976. En 6 ans, les profits des gros ont été en moyenne multipliés par deux. Entre 1978 et 1979, les profits des 20 plus gros trusts ont augmenté de 48% pour atteindre le chiffre record de 82 milliards de francs. Quant aux patrons des PME, leurs profits ont augmenté de 96% depuis 1974. Comme on le voit, grâce au système fiscal figé par Giscard, les monopoles ont prospéré. Quant à l'emploi, lui, il n'a fait que dégringoler en proportion inverse des profits.

C'est toujours au nom de l'encouragement à l'investissement, à l'innovation, et à l'esprit d'entreprise que l'impôt sur la fortune s'est trouvé vidé de tout contenu.

En choisissant aujourd'hui d'encourager « les patrons qui investissent au lieu de faire la fiesta », le gouvernement poursuit sur la voie tracée par Giscard, celle des cadeaux aux monopoles. Investir, ils sont obligés de le faire s'ils veulent subsister en tant que capitalistes. Nul besoin de leur forcer la main, ni de leur faire des cadeaux. Une telle politique a fait ses preuves, elle ne conduit qu'à une concentration renforcée du capital et à des licenciements. Il faut s'attaquer aux profits. Ce fameux outil de travail dont ils parlent tous, c'est le fruit de l'exploitation de générations d'ouvriers de France et du Tiers Monde. C'est le fruit du pillage impérialiste. C'est du travail converti en capital. Ce travail qu'ils se sont appropriés et qui ne peut « s'accroître qu'à la condition de produire encore et encore du travail salarié afin de l'exploiter de nouveau... » (Marx-Engels, « Manifeste du Parti communiste »).

Côté fortune, ça va très bien, merci! 10% des ménages possèdent 50% du patrimoine total de la France. 1% des ménages possède 50% des actions des entreprises. 1% des ménages possède 25% des logements de rapport. On estime à 600 milliards de francs, soit l'équivalent du budget de l'Etat, l'argent des Français fortunés placés en Suisse.

REEMBAUCHE DES MAITRES AUXILIAIRES

Une question non réglée

La rentrée scolaire est finie, la dernière académie concernée, celle de Grenoble accueillait ses élèves le 28 septembre. Dans notre précédente édition, nous mettions l'accent sur les changements notables qu'avait enregistrés cette rentrée des classes. Néanmoins, il reste encore un gros point noir: la réembauche des maîtres auxiliaires. La situation parisienne est quasiment identique à celle des autres régions: 1 000 maîtres auxiliaires non réembauchés sur 2 000 à Nancy; 1 800 sur 2 000 à Créteil, ni temps non distribués. C'est pourquoi nous pouvons tenir comme significative pour le reste du pays l'interview que Véronique Kahané, responsable du SGEN-CFDT, second degré, nous a accordée.

« Le ministre de l'Éducation nationale Savary a diffusé une circulaire, le 26 août 1981 sur la réembauche des maîtres auxiliaires. Ceux-ci retrouvaient un emploi, s'ils avaient effectué un service continu à temps plein ou à temps partiel sur une ou deux suppléances et en outre s'ils pouvaient justifier d'un minimum de service pour l'année 81 au moins égal à la moitié d'un service continu effectué à plein temps ». Les conditions de réemploi sont donc très restrictives. Les surveillants qui avaient été amenés à travailler comme des maîtres auxiliaires l'année dernière, ne sont pas recensés comme tels aujourd'hui et n'ont donc pas de postes.

D'autres maîtres auxiliaires, pourtant reconnus comme tels, n'obtiennent pas de poste parce qu'ils ne remplissent pas les conditions, 138 sur un chiffre total de 1 029 pour Paris. Parmi ceux qui ont été nommés sur un poste, 483 l'ont été en collège, mais parfois seulement pour une suppléance de 15 jours, un mois, après qu'advieront-ils?

500 n'ont obtenu qu'un mi-temps, ce qui ne leur permet pas de toucher un salaire suffisant et leur retire leurs droits aux indemnités chômage. Par ailleurs, la définition de ces mi-temps est très floue: « Ils ont vocation prioritaire à occuper les postes qui traditionnellement se révèlent vacants entre le 7 septembre et les semaines suivantes et à assurer les remplacements d'enseignants absents ».

Rattachés administrativement, ils peuvent dans l'attente d'un remplacement « se voir confier des tâches temporaires... éventuellement un emploi de bureau! »

« Lorsqu'à la suite de notre manifestation, appelée également par le comité des non-titulaires, du 23 septembre, un membre du cabinet Savary nous a reçus, nous n'avons obtenu que des promesses pour que les maîtres auxiliaires employés à temps plein l'année dernière et seulement à mi-temps cette année soient quand même payés pour un temps plein. »

N.V.

■ Quels sont les critères de régularisation? Selon la MTI, ils relèvent de la pure spéculation.

Le critère fondamentale est celui de l'emploi (le requérant doit «présenter un contrat de travail d'une validité d'un an ou plus» ou «apporter la preuve qu'il occupe en fait un emploi stable» —circulaire du 11 août 1981).

EXPORTER LE CHOMAGE?

Le gouvernement refuse donc de régulariser les chômeurs. Ce faisant, il veut exporter le chômage. Les sans papiers ont un emploi dont ils ne peuvent donner la preuve : c'est l'essence même du travail clandestin! Il est aberrant de demander une preuve d'emploi quand la France va vers 2 millions de chômeurs!

Une simple promesse d'embauche (et non un contrat) doit suffire.

Le deuxième critère (la date d'entrée en France) est inacceptable. Le choix du 1/1/81 est arbitraire, justifiable par aucune raison économique, politique, etc... Le seul critère devrait être le visa de trois mois.

D'autre part, l'amnistie porte effet jusqu'au 21 mai 1981 (date de prise de fonction du président de la République), la date retenue pour les immigrés constitue une discrimination!

Quant aux procédures, elles sont antidémocratiques et donnent en fait tout pouvoir aux préfets. Les pratiques, diverses selon les préfectures, en témoignent (cela va jusqu'à la définition arbitraire de la date d'entrée) ou l'exigence du contrat de travail avant de fournir le récépissé de trois mois prévu par la circulaire ministérielle...

Telles sont en gros les positions de la MTI.

Un premier bilan, portant sur les quelques 15 000 dossiers recueillis par la MTI dans toute la France permet de se faire une idée des différentes couches de «l'immigration clandestine» et en même temps de la vision figée du gouvernement, loin de prendre en compte cette diversité.

PREMIER BILAN

Il y a les saisonniers.

Certains ont un contrat de trois à huit mois valable pour le travail et le séjour. D'autres ont un contrat de travail.

D'autres n'ont ni contrat de travail ni carte de séjour. La MTI a recueilli 6 000 dossiers de saisonniers (99% dans le Sud : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Drôme, Gard, etc...) appartenant à neuf nationalités. 90% sont entrés en France avant 1976. Quelle preuve peuvent-ils apporter d'un emploi stable? Encore moins un contrat d'un an. D'ailleurs le patronat agricole local s'est concerté pour leur refuser de tels contrats (et en même temps définir leurs salaires). A ces travailleurs devrait être délivrée une carte de séjour d'un an au vu d'un contrat passé ou d'une promesse d'embauche.

Il y a les marchands ambulants (la MTI a 500 dossiers dont 90% à Paris), la plupart en France depuis avant 1970, parfois avant 1958. Ils payent toujours leur patente. Ils doivent avoir une carte de séjour! Ils veulent aussi une carte de commerçant qui leur permettrait d'échapper aux réseaux sous la coupe desquels ils sont actuellement.

Les femmes de ménages, qui travaillent chez un ou plusieurs particuliers, ne peuvent en général prouver, ni 40 heures hebdomadaires, ni un revenu égal au



80% des sans-papiers exclus de la régularisation

A la veille de la discussion à l'Assemblée nationale des projets de loi gouvernementaux concernant les conditions d'entrée, de séjour, d'emploi et le droit d'association des étrangers en France, la MTI (les 6 associations de travailleurs immigrés qu'elle regroupe) tenait dans ses locaux —46 rue de Montreuil à Paris— une conférence de presse en vue d'alerter l'opinion à la fois sur l'orientation des projets de loi et sur les conditions de la régularisation, annoncée à grand bruit, des travailleurs immigrés en situation irrégulière (*).

Participaient à cette conférence, un représentant du collectif regroupant une trentaine d'associations, d'organisations syndicales ou de solidarité (SOS-Refoulement) dont nous avons donné dans notre précédente édition l'essentiel de l'analyse sur le projet de loi «Bonnet-bis» (conditions d'entrée et de séjour), ainsi que le président du Syndicat de la magistrature, Daniel Lecrubier.

Concernant les projets de loi, la MTI estime également qu'ils ne changent pas fondamentalement la situation, qu'ils sont dans le droit fil des dispositions établies par le gouvernement précédent.

De même, pour ce qui concerne «le travail clandestin», la MTI estime que les dispositions prises maintiennent le caractère répressif contre les victimes que sont les travailleurs sans papiers et que les critères de régularisation limitent à moins de 20% (sur les 200 000 ou 300 000 sans papiers vivant actuellement en France) ceux qui pourraient être régularisés.

C'est de cette question de la régularisation, largement traitée lors de la conférence de presse, que nous rendons compte ici.

Gilles CARPENTIER

SMIC. Elles devraient être régularisées avec un contrat ou promesse d'embauche d'un seul employeur (sans obligation pour lui de payer les 600 francs prévus par la circulaire) pour moins de 40 heures et un revenu de l'ordre d'une bourse d'étudiant (1 300 francs).

Les intérimaires sont une couche importante. On exige d'eux une preuve par l'entreprise qui les a utilisés et non la boîte d'intérim : la présentation des feuilles de paye devrait suffire.

Il y a ceux qui sont sans emploi : licenciés (le représentant de SOS-Refoulement indique que dans le XVIIIe, le Xe à Paris, des patrons des ateliers clandestins de l'habillement ferment, jusqu'à 1982, une fois terminée l'opération régularisation); chômeurs de la crise; accidentés du travail; refoulés (qui doivent repartir à zéro selon le gouvernement); expulsés, dont l'arrêté d'expulsion doit être abrogé.

Sur l'ensemble, la MTI estime que 90% ne peuvent remplir les critères du gouvernement.

DES DISPOSITIONS A REVOIR D'URGENCE

Tous victimes de la politique de chômage, de répression, d'expulsion de Giscard-Barre, ou des filières patronales du travail clandestin, il n'est pas admissible qu'ils soient à nouveau prisonniers du cycle exploitation-répression. Toute solution doit prendre en compte avant tout les intérêts des travailleurs immigrés.

C'était là l'intention affirmée des gouvernants d'aujourd'hui

lorsqu'ils étaient, hier, en campagne face à Giscard. Ce n'est pas le chemin qu'ils prennent.

La réponse du secrétaire d'Etat Autain faite aux représentants de SOS-Refoulement s'inquiétant du sort de ceux qui ne seraient pas régularisés dans l'opération en cours, n'est pas faite pour dissiper ces inquiétudes, au contraire : «Après le 1^{er} janvier 1982, il y aura des refoulements et des expulsions» leur disait-il.

Il va donc dès maintenant à se battre pour que soient revus les critères de régularisation et les lois que le pouvoir s'approprie à mettre en place.

Le préjugé favorable dont il bénéficiait dans ce domaine, l'espoir né le 10 mai, ne résistent pas aux faits. Le pouvoir semble avoir renoncé à «inverser la mentalité xénophobe créée par le pouvoir antérieur», à «renverser la logique qui lie infraction pénale à expulsion, ordre public

PROJETS DE LOI LA POSITION DU MRAP

Le MRAP a de son côté présenté sa position sur les projets de loi dans un communiqué daté du 23 septembre. Ce communiqué souligne d'abord des «points positifs» : reconnaissance du droit d'association, protection contre les trafiquants de main-d'œuvre, primauté de la décision de la Commission des expulsions sur celle du ministre de l'Intérieur, impossibilité d'expulser des mineurs, prise en compte de la situation familiale dans l'éventualité d'une reconduction. (Le caractère positif de certains de ces points est, selon nous, tout relatif : ainsi, par exemple, le droit d'association, déclaré dans le projet «de nul effet lorsque leurs activités sont de nature à porter atteinte à la situation diplomatique de la France», notion particulièrement floue, susceptibles des interprétations les plus larges et qui introduit une limitation parfaitement discriminatoire).

Le communiqué poursuit : «(...) Cependant, le MRAP s'étonne de voir imposée aux étrangers désireux d'entrer en France une condition supplémentaire : celle de la justification du séjour, qui risque d'ouvrir la porte à des pratiques inquisitoriales et discriminatoires.

» Il s'inquiète, entre autres :

— de ce que la notion même «d'ordre public» n'ait pas été précisée,

— du nouveau mécanisme systématique mis en place pour les étrangers en situation irrégulière — condamnation, emprisonnement, reconduction aux frontières — sans de suffisantes garanties de défense,

— de ce que l'expulsion en tant que sanction supplémentaire et discriminatoire après une condamnation ait été conservée.

» Il désapprouve le fait que la notion «d'urgence absolue» (si sévèrement critiquée par le Conseil d'Etat) qui donne pleins pouvoirs au ministre de l'Intérieur et annule toutes les garanties judiciaires, ait été réintroduites. (...) ».

à ordre pénal», ce qui était justement le plus important, comme l'a expliqué Daniel Lecrubier.

La droite (toujours bien en place dans l'administration, les préfectures), le patronat, certes menacé de peines plus lourdes en matière d'utilisation du travail clandestin, mais bénéficiant d'une amnistie à priori (jusqu'à 1982) qui leur laisse toute liberté face aux sans papiers, ne manquent pas d'ores et déjà de s'en servir de point d'appui.

TEMOIGNAGES

Plusieurs travailleurs ont témoigné des problèmes que leur pose la régularisation. Des situations aberrantes, insolubles, infirmant le bien-fondé des dispositions gouvernementales.

Ainsi ce travailleur, en France depuis mai 1973, qui montre sa carte de Sécurité sociale. D'intérim en intérim, il a travaillé 10 300 heures (selon ses feuilles de paye) et a payé près d'un million et demi de cotisations diverses (Sécurité sociale, vieillesse, etc...). Il n'a pu nulle part obtenir le contrat exigé.

Et cet autre, en France depuis le 8 juillet 1978, qui a toujours travaillé depuis, jusqu'au jour (tout récent) où il a demandé le fameux contrat au patron boulanger chez qui il travaillait depuis 8 mois : licencié! L'inspecteur du Travail, contacté, l'avait vu à son travail, juste avant qu'il ne soit licencié. Pour lui qui a eu «la chance» de cette visite d'un inspecteur (encore qu'il n'en ait eu aucun écho depuis), peut être pourra-t-il quelque chose? Mais la plupart n'ont évidemment pas cette chance-là.

Deux exemples parmi d'autres du même ordre.

Enfin le cas d'un Algérien expulsé le 24 septembre, alors qu'il était en France depuis 25 ans, exposé par un représentant du collectif antiraciste de Lille (ville où se trouvait ce travailleur), est fort révélateur...

Condamné à 4 ans de prison, libéré le 5 février 1981 avec une remise de peine d'un an, il se voit notifier, trois semaines plus tard, un avis d'expulsion. Il doit quitter l'emploi (régulier) qu'il avait déjà trouvé et vivre clandestinement. Après le 10 mai, il se manifeste. Il fait des démarches avec le collectif antiraciste, au moins pour avoir un récépissé d'autorisation de séjour. Pris et détenu au commissariat central de Lille le 23 septembre, il est expulsé le lendemain, sans avoir pu voir un avocat et sans que les contacts pris aussitôt avec le préfet, le ministre de l'Intérieur, n'aient rien pu y changer.

La police et son état d'esprit n'ont pas changé!

Certes le ministre de l'Intérieur a cassé cet arrêté d'expulsion par trop illégal, mais l'état d'esprit et les actes policiers changeront d'autant moins que le fond de la politique à l'égard des immigrés restera le même!

* Les trois projets de loi, et surtout celui sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, bien éloignés des positions même les plus modérées du Parti socialiste avant le 10 mai, ont donné lieu à de vives discussions à l'Assemblée et surtout dans les couloirs entre élus du PS et gouvernement.

L'article restreignant le droit d'association («Atteinte à la situation diplomatique de la France») a été retiré, ce qui est une bonne chose.

Quant au compromis trouvé sur le projet «condition d'entrée et de séjour», il limite les aspects les plus néfastes mais en maintient pour l'essentiel l'orientation et l'esprit.

Montpellier EUROCERAL TOUJOURS A L'ORDRE DU JOUR

Samedi 26 septembre à 16 heures, sur la voie ferrée Montpellier-Nîmes, une centaine d'ouvriers d'Euroceral, les syndicats CGT et FO, des maires des communes environnantes, avaient l'intention, en interrompant la circulation ferroviaire de manifester aux pouvoirs publics leur opposition aux 600 licenciements (fermeture de l'entreprise).

Pendant la manifestation, l'intersyndicale invitait à une conférence de presse : la mobilisation des travailleurs à cette manifestation, l'éventualité d'actions à l'intérieur de la boîte. Le scandale financier mais légal des patrons (Norton-Lafarge), autant de questions auxquelles ont répondu les délégués CGT et FO et M. Piano, professeur, auteur d'une étude sur Euroceral. Le moins que l'on puisse dire est que Norton-Lafarge ont fait une super-affaire. Jugez-en : pour un million d'investi, 250 millions de

profits encaissés cinq ans plus tard! Et pour couronner cette réussite économique, il faut ajouter que les habitants de l'Hérault ont investi 35 fois plus que le groupe (sous forme d'aides des pouvoirs publics) sans en retirer les mêmes avantages naturellement.

Forte de toutes ces informations, l'intersyndicale souhaite faire pression sur les pouvoirs publics actuels pour maintenir l'emploi. Toutefois, même si ces actions à l'extérieur de l'entreprise sont souhaitables et font de la publicité autour du problème d'Euroceral, la solution ne passe-t-elle pas par la lutte à l'intérieur de l'entreprise? Car c'est bien Norton-Lafarge qui licencient, c'est-à-eux qu'il faut demander des comptes, et les contraindre à maintenir l'emploi d'une façon ou d'une autre.

Correspondante
Montpellier

ABONNEMENT

1 mois (4n°) : 18F Soutien : 30F

3 mois (12n°) : 54F Soutien : 100F

6 mois (24n°) : 108F Soutien : 150F

Abonnez-vous, abonnez vos amis
S'abonner un moyen pratique
pour avoir le journal

ATTENTION ATTENTION ATTENTION

Note de l'administration

Pour tout règlement concernant L'Humanité rouge hebdomadaire (abonnements, ventes militantes, souscription) :

LIBELLES VOS CHEQUES A L'ORDRE DE :
PRESSE D'AUJOURD'HUI

l'humanité rouge

Fondateur : Jacques JURQUET.
Directeur politique : Pierre BURNAND.
Rédaction : Gilles Carpentier, Léon Cladel, Claude Dhalluin, Hervé Dastar, Estelle Delmas, Michel Lopez, Catherine Lemaire, Claude Liria, Claire Masson, Nathalie Villotiers.
Secrétaire de rédaction : Pierre Marceau.
Administration : Max Durand.
Directeur de publication : Jean-Luc Einaudi.
Commission paritaire : N° 57952 - dépôt légal : 4ème trimestre 1981.

Pour toute correspondance écrire à :
PRESSE D'AUJOURD'HUI
BP 70 94220 Charenton
Téléphone : 16 (1) 893 87 16

NOUVELLE-CALEDONIE Cette terre qui n'est pas la France

Environ 5 000 personnes s'étaient rassemblées le 24 septembre pour rendre un dernier hommage à Pierre Declercq, leur «frère blanc, mort pour la cause de l'indépendance kanake».

Assassiné le 19 septembre par un Européen, Pierre Declercq était secrétaire général de l'Union calédonienne, organisation indépendantiste modérée, dont le député Roch Pidjot est apparenté au groupe socialiste. Né dans le nord de la France, Pierre Declercq avait choisi de lutter pour la cause de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, cette colonie française baptisée territoire d'outre-mer, où il était venu s'installer.

Claude LIRIA



Pierre Declercq, assassiné...

L'assassinat du secrétaire général de l'Union calédonienne montre à ceux qui gardaient encore quelque illusion, que le dialogue est vraiment impossible entre le peuple kanak qui revendique son indépendance et les colons blancs, émules de l'OAS. «Si nous voulons le-

ver le deuil kanake le 24 septembre 1982, il ne faudra pas avoir peur de mourir» a déclaré un membre de l'Union calédonienne sur la tombe de Pierre Declercq.

Le mouvement indépendantiste kanak ne date pas d'aujourd'hui. Dès la colonisation, de nombreuses ré-

voltes réprimées dans le sang ont opposé les autochtones aux colons. Mais l'année 1878 marque un recul sensible de la résistance anticolonialiste, avec le refoulement des Kanaks dans des réserves à l'est du pays.

Depuis une dizaine d'années, le mouvement indépendantiste s'est radicalisé, avec la création de groupes très actifs. Même l'Union calédonienne, plutôt modérée et dirigée par des blancs, doit prendre position très nettement en faveur de l'indépendance.

Le 14 juillet 1974, une quarantaine de militants nationalistes sont emprisonnés et condamnés à des peines de prison pour avoir célébré la «fête nationale» à leur manière. Fin 75-début 76, deux Kanaks sont tués, le premier par un policier blanc, l'autre par un membre du «Comité d'action contre l'indépendance», regroupement de colons d'extrême droite qui se donnaient pour objectif le maintien de l'ordre à tout prix.

UN MAL A ABATTRE

Ces deux assassinats entraînent une mobilisation sans précédent de la population, en particulier des jeunes, pour qui la domination colonialiste française n'est plus un mal que l'on doit endurer, mais abattre.

En juillet 1979, plusieurs groupes indépendantistes se rassemblent au sein du Front indépendantiste.

En août 79, les colons blancs fondent le MOP (Mouvement pour l'ordre et la paix) véritable OAS bis qui organise la chasse aux Kanaks.

Le 24 septembre 79, le Front indépendantiste dirige plusieurs manifestations anticolonialistes à l'occasion de l'anniversaire du rattachement de la Nouvelle-Calédonie à la France. Comme à l'enterrement de Pierre Declercq, ces manifestations rassemblent plusieurs milliers de personnes, ce qui est énorme par rapport à la population totale de l'île (130 000 habitants). Encore faut-il retrancher de ce chiffre les 52 000 colons d'origine européenne dont à peine une dizaine a assisté à l'enterrement de Pierre Declercq.

Autre indice significatif de l'audience des indépendantistes : lors des dernières élections législatives, les deux candidats indépendan-

tistes qui se présentaient sur la Côte est et les îles Loyauté ont totalisé 65% des suffrages au second tour.

Il y a déjà plusieurs années, le journal indépendantiste *Le Kolonisé* écrivait : «La Calédonie, petit à petit, sous la botte ferrée des forces armées, des Rothschild, de quelques rescapés d'Algérie, de la haute-finance et des pilliers en général meurt doucement. Mais vous travaillez pour nous, par de tels actes, à rendre consciente la masse des Calédoniens de vos sévices sur une terre qui est la leur.»

DES PROMESSES D'HIER AUX ACTES D'AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, après l'assassinat de Pierre Declercq, quelle sera la réponse du gouvernement français aux aspirations du peuple calédonien?

Répondant au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui déclarait le 22 septembre à la tribune de l'ONU que la France devait s'engager dans un processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie, Claude Cheysson, ministre des Relations extérieures, a indiqué que la situation en Nouvelle-Calédonie était une affaire intérieure française. Cette manière d'aborder la question est purement colonialiste, elle ne tient compte ni des aspirations du peuple calédonien à l'indépendance ni des revendications du Tiers Monde pour faire disparaître de la planète les dernières colonies.

Mais, plus grave encore que ces déclarations, le nouveau gouvernement socialiste a décidé l'envoi de renforts de gendarmerie sur la Côte est de l'île, là où les habitants, répondant à l'appel de leurs leaders indépendantistes, ont organisé des barrages et l'occupation des terres de riches colons européens. Six interpellations ont même été opérées. Que signifie cette répression? Il y a deux ans, le Parti socialiste français rencontrait le Front indépendantiste. La déclaration commune indiquait notamment : «Le Parti socialiste a exprimé sa pleine solidarité au Front indépendantiste dans la lutte qu'il mène contre la politique de la droite et il a réaffirmé sa volonté de soutenir et de garantir le droit du peuple kanak à décider librement de son avenir.»

Si le gouvernement français a décidé de trahir sa parole d'hier, il faut qu'il sache qu'il trouvera à qui parler. Les dirigeants indépendantistes l'ont dit : «Nous allons avoir une épreuve de force. Il faut que tout le monde sache que nous sommes déterminés à tirer s'il le faut.» Vive l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie!

Le roi Nickel

Située entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, dans l'océan Pacifique, à 20 000 kilomètres de la France, la Nouvelle-Calédonie a été «découverte» en 1774 par un navigateur écossais. En 1853, la France prend possession de l'île, puis des îles Loyauté qui la bordent à l'est.

En Nouvelle-Calédonie comme dans beaucoup d'autres pays colonisés par les puissances européennes, les colons ne débarquent pas en terrain vierge. Les habitants de l'île ou Kanaks, installés dans les vallées de la Côte ouest, cultivaient les produits dont ils avaient besoin pour vivre, et cette agriculture vivrière était elle-même rendue possible grâce aux ingénieux travaux de drainage et aux terrasses aménagées par les Kanaks*.

Mais les colons n'en ont que faire. Après de multiples insurrections, le peuple kanak est refoulé dans des réserves sur la Côte est et dans les îles Loyauté.

Il faudra attendre 1946 (!) pour que soit aboli le statut de l'Indigénat qui interdisait notamment aux Kanaks tout déplacement hors de leur tribu sans autorisation.

Alors qu'il y a deux siècles les Kanaks produisaient de quoi se nourrir en suffisance, aujourd'hui le déficit alimentaire de l'île s'accroît. Répartis sur 162 000 hectares de réserve, les Kanaks en cultivent 15 000, tandis que les colons possèdent 500 000 hectares de terre où ils pratiquent surtout l'élevage.

En 1956, la loi cadre, présentée par Gaston Defferre, instaure les «territoires d'outre-mer» possédant une certaine autonomie administrative. Dorénavant la Nouvelle-Calédonie élit son Assemblée territoriale... Mais cela n'empêche pas le nickel du pays de continuer à gagner la France. Car voilà le mot magique, celui qui permet de comprendre pourquoi ce petit bout de terre grand comme deux fois la Corse, à l'autre bout du monde, appartient encore à la France : le nickel!

Recélant les plus grosses réserves mondiales de ce précieux métal (34%), le plus recherché pour la fabrication des aciers spéciaux, la Nouvelle-Calédonie arrive en troisième place, après l'URSS et le Canada pour la production de ce minéral.

Fondée en 1880, la Société le Nickel (SLN), dirigée par le baron de Rothschild et Elf-Aquitaine, a le monopole de l'extraction du minéral. La SLN possède ses logements, ses magasins, ses journaux, ses stations d'élevage de bovins, ses camions, ses bateaux, son complexe métallurgique, ses centres d'extraction. Elle assure 96% en moyenne de la valeur des exportations totales de la Nouvelle-Calédonie.

Ajouter à cela l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie comme base militaire française où sont regroupés 7 000 hommes de troupe, et vous comprendrez pourquoi les Kanaks sont parmi «les oubliés de la décolonisation». Mais eux n'ont pas dit leur dernier mot.

C.L

*Lire le dernier numéro de «Libération-Afrique-Caraïbe-Pacifique» qui consacre un article à la Nouvelle-Calédonie et dont plusieurs données sont reprises ci-dessus.

IRAN

Itinéraire d'une révolution trahie

1978 : tout un peuple dressé contre la dictature pro-américaine du shah. 1981 : la révolution iranienne est trahie. Les mots d'ordre de liberté, indépendance et progrès, qui ont soulevé les masses contre le régime sanglant du shah, sont abandonnés par le gouvernement islamique, avant même d'avoir été appliqués. La répression frappe tous azimuts les nationalistes progressistes, les islamiques de gauche, et les organisations révolutionnaires : comment en est-on arrivé là, quelle est la situation aujourd'hui en Iran ? Ce sont les questions que nous avons abordées au cours d'un entretien avec des responsables de l'Union des étudiants iraniens en France, membre de la Confédération des étudiants iraniens (UEIF-CIS). Voici leur point de vue.

Claude LIRIA

A la chute du shah, le clergé intégriste, regroupé sous l'enseigne du Parti de la République islamique (PRI), et la bourgeoisie nationale représentée par Bani Sadr, se partagent le pouvoir.

La victoire de la révolution marque le renversement de la base d'appui de l'impérialisme américain. Le prestige de Khomeini est immense car il a refusé tout compromis avec le shah et repris le slogan du peuple : « le shah doit partir ! ». En même temps, il promet que le nouveau pouvoir sera un Etat de « justice, de liberté et de défense des déshérités ».

LE POUVOIR CONFISQUÉ

Mais rapidement, le clergé intégriste cherche à écarter la bourgeoisie nationale du pouvoir pour monopoliser entièrement les commandes du pays.

L'affaire des otages américains permet l'élimination de l'aile droitiste de la bourgeoisie nationale, représentée par Bazargan. Dans un premier temps, l'élection de Bani Sadr comme président de la République sur les mots d'ordre d'indépendance, de démocratie et de progrès économique, renforce la position de la bourgeoisie nationale progressiste. Mais la riposte des intégristes est sévère : sous un verbiage très « gauchiste », ils lancent l'attaque contre la gauche (fermeture des locaux des organisations politiques, répression des manifestations, interdiction des journaux) et ferment les universités sous prétexte d'organiser la « Révolution culturelle ». La destitution de Bani Sadr en juin 81, marque la victoire totale des intégristes qui ont réussi à monopoliser le pouvoir et peuvent ainsi déclencher le massacre des opposants.

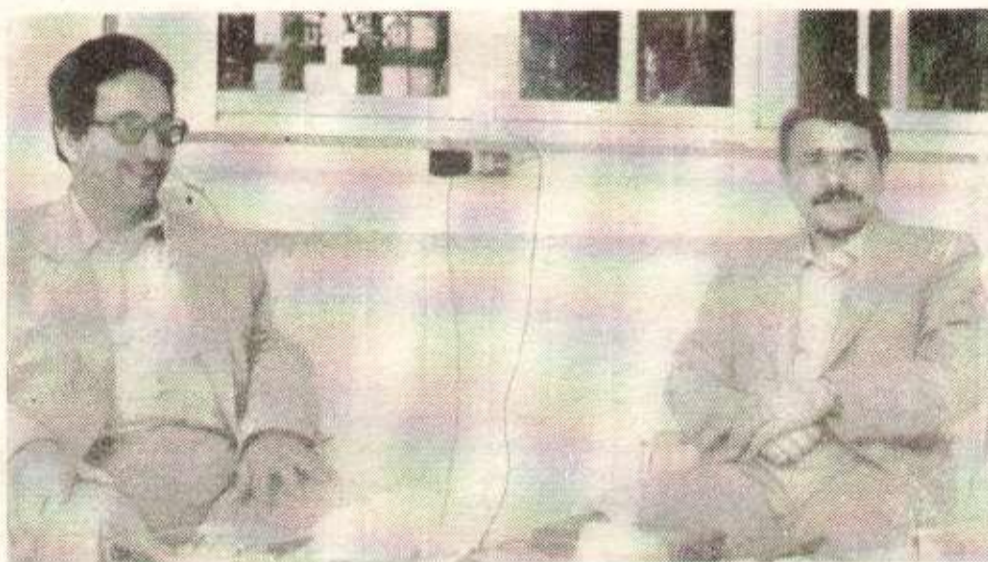
Représentant avant la chute du shah les aspirations de la petite bourgeoisie (clergé, commerçants, certains intellectuels), les actuels dirigeants se sont transformés en une sorte de bourgeoisie bureaucratique d'Etat, ils ont total-

lement confisqué le pouvoir et mis la main sur l'ensemble de l'économie qu'ils ont nationalisée.

Sur le plan idéologique, ils se distinguent par une mentalité extrêmement rétrograde, par une incompetence totale dans la gestion du pays, par une méconnaissance allant jusqu'à la haine à l'égard des sciences, du progrès et même de l'idée de compétence ou de qualification professionnelle.

Mais cette mentalité quasiment féodale n'empêche pas qu'ils soient soutenus par les forces pro-soviétiques en Iran, comme le parti Toudeh, qui ne cesse de dénoncer publiquement les grèves, occupations d'usine et manifestations contre le régime. Le journal de ce parti a même appelé les autorités à la répression et certains dirigeants « s'honorent » de dénoncer les « contre-révolutionnaires », c'est-à-dire tous ceux qui s'opposent à la dictature, devant les tribunaux islamiques !

A la répression et au man-



Ci-dessus : Bani Sadr et M. Radjavi (leader des Modjahedin du peuple) en exil en France.
Ci-contre : exécutions de progressistes à Téhéran.



Ci-dessous : Behehti (ancien chef du PRI), Corrompu, rétrogradé et lié à l'impérialisme.

que de libertés, il faut ajouter une faillite totale sur le plan économique. Les réserves monétaires internationales de l'Iran sont passées de 6 milliards de dollars en janvier 1981, à 4 milliards en juillet. L'industrie ne tour-

ne plus qu'à 40% de sa capacité antérieure, le Produit national brut a baissé de 30%. Le chômage touche partiellement ou à temps complet 7 millions de personnes pour 9 millions d'actifs, sans compter 1 à 2 millions de réfugiés de guerre.

L'inflation est de 30% selon les chiffres officiels. D'après la Banque centrale, le coût de la vie a augmenté de 46% entre juillet 79 et juillet 80. Les prix des produits alimentaires ont augmenté de plus de 50%.

Pendant ce temps, le régime baigne dans la corruption. Les Pasharan (gardiens de la révolution) et certains Haut-dignitaires organisent le marché noir. Behehti par exemple, aujourd'hui décédé, avait le monopole d'importation des appareils vidéo dont il organisait la vente au marché noir. La remise en liberté des otages américains a aussi été l'occasion de sombres trafics ; certains dirigeants ont reçu des pots de vin de firmes multinationales pour passer des contrats avec elles etc...

L'INDEPENDANCE MENACEE

Il est évident que l'échec du mot d'ordre d'indépendance économique préconisée par Bani Sadr, la cor-

MEETING DE SOUTIEN CONTRE LA REPRESSION EN IRAN

Prévu le
21 OCTOBRE à 20 H 30
SALLE C de la MUTUALITE
PARIS

Organisé par l'Union des Etudiants iraniens (UEIF-CIS), avec le soutien de diverses organisations françaises.

l'URSS a obtenu le droit de passage en Iran pour ses camions à destination du Golfe persique, et ce, sans contrôle iranien sur les marchandises transportées. Pour le moment, il n'est pas possible de dire si le rapprochement de l'Iran se fait plus avec l'URSS ou les USA.

En tout cas, deux tendances très marquées sont représentées dans le régime actuel iranien :

— une tendance nettement pro-soviétique ayant Nabavi pour chef de file. Dirigeant des Modjahedine de la République islamique (ne pas confondre avec les Modjahedine du peuple — persécutés), il a proclamé l'alliance tactique avec le parti Toudeh et déclaré que le seul ennemi de l'Iran était les USA.

Des bruits courent en Iran selon lesquels le parti Toudeh aurait des postes importants au gouvernement où il a infiltré des hommes devenus du jour au lendemain de farouches islamiques. Ce serait le cas de Nabavi, autrefois membre du Toudeh.

— une tendance fortement anti-communiste dont Behehti, chef du parti du PRI et Ayat, pro-américain lié à la Savak, étaient les leaders. Tous deux ont été assassinés. Une société secrète, les Fedayine de l'Islam, fait partie de cette tendance, elle a des hommes au gouvernement. Et on peut supposer que l'attentat contre le siège du PRI au mois de juin était un règlement de comptes entre ces deux tendances.

Quelle résistance ?

Face à la situation catastrophique que connaît le peuple iranien (absence de libertés, répression, dégradation du niveau de vie et retour du pays dans un état de dépendance vis-à-vis de l'étranger), il est nécessaire de réaliser l'unité nationale pour renverser la dictature en place.

Lorsque le peuple a voté pour la République islamique, il croyait avoir voté contre la dictature du Shah, pour la liberté et la démocratie. Aujourd'hui, ses aspirations sont trahies et il lui faut se regrouper en une résistance unie.

Cette résistance pourrait être constituée de toutes les forces populaires et indépendantes, c'est-à-dire la bourgeoisie nationale progressiste (représentée par Bani Sadr et le Front national), l'Islam combattant

(représenté par les Modjahedine du peuple) et le socialisme révolutionnaire représenté par des organisations marxistes comme le Parti du prolétariat d'Iran). Cette résistance vis-à-vis de l'étranger, il est nécessaire de réaliser l'unité nationale pour renverser la dictature en place.

Elle exclut les forces de la droite réactionnaire, liées au Shah, les partisans de Bakhtiar et l'aile droite de la bourgeoisie nationale, ainsi que les forces pro-soviétiques comme le Parti Toudeh et les Fedayins majoritaires.

Elle ne doit pas aboutir, comme ce fut le cas avec Khomeiny, à la monopolisation du pouvoir aux mains d'une seule classe. De ce point de vue, l'expérience négative de la révolution contre le Shah doit servir de leçon.

Nationalisations : quels enjeux ?

L'Assemblée nationale commence dans les tout prochains jours l'examen du projet de loi adopté le 23 septembre par le gouvernement sur l'extension du secteur public.

Les nouvelles nationalisations concernent près d'un million de travailleurs, qui viendront s'ajouter aux 5 500 000 salariés actuels de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises publiques. On voit là, ainsi qu'au travers des quelques chiffres que nous rappelons, l'importance de ce projet de loi, tant sur le plan économique que politique et social.

Quels sont les enjeux de ces nationalisations? Quels sont le rôle et la place que lui assigne le nouveau gouvernement? Où ces nationalisations mènent-elles et quelles sont leurs raisons profondes? Sur quels objectifs la classe ouvrière doit-elle se mobiliser et agir pour défendre au

mieux ses intérêts tant actuels que fondamentaux?

Voilà les questions qui se posent aujourd'hui dans le mouvement ouvrier et que nous voulons contribuer à clarifier dans L'Humanité rouge.

Après avoir examiné, la semaine dernière, le rôle des nationalisations dans le système capitaliste et constaté qu'elles ne pouvaient conduire qu'à un renforcement du capitalisme monopoliste d'Etat, examinons aujourd'hui le contenu des nouvelles nationalisations et les objectifs sur lesquels la classe ouvrière doit se mobiliser pour obtenir des changements favorables.

Pierre BAUBY

2-Défendre les intérêts des travailleurs

Les nouvelles nationalisations concernent «un certain nombre d'entreprises (qui) sont soit devenues des monopoles, soit tendent au monopole et fabriquent des produits nécessaires à la nation», comme le précisait François Mitterrand lors de sa conférence de presse du 24 septembre. Si les groupes concernés par le projet de loi répondent bien à ce critère, il en est d'autres qui ne sont pas visés et qui représentent, eux aussi, des fers de lance de l'impérialisme français et de son redéploiement. Citons, en particulier, Peugeot, Michelin, les ciments Lafarge, l'Air liquide, BSN Gervais Danone.

QUE DEVIENNENT LES FILIALES?

Mais le débat aujourd'hui porte essentiellement sur les filiales, le projet de loi ne concernant que les maisons-mères. Ce n'est pas une question de détail quand on sait que Rhône-Poulenc S.A. n'a que 19 salariés, alors que ses filiales métropolitaines en ont 70 000.

Sur cette question, il faut se placer du point de vue des intérêts des travailleurs. La multiplication des filiales ces dernières années, tant de la part des groupes privés que des entreprises nationalisées, a joué un rôle décisif pour diviser les travailleurs entre eux, empêcher qu'ils aient le même statut et qu'ils puissent lutter ensemble contre leur patron commun. La multiplication des filiales a aussi été utilisée pour faciliter les opérations de restructurations, de «dégraissage» d'effectifs.

L'objectif principal que doivent donc mettre les travailleurs dans leur mobilisation est d'obtenir le même statut, les mêmes droits pour ceux des maisons-mères et des filiales et, en particulier, la garantie de l'emploi. Il en est de même pour les travailleurs des entreprises dans lesquelles les groupes financiers Suez et Paribas ont des participations qui seront rétrocédées au privé.

Plus généralement, les nouvelles nationalisations doivent être l'occasion de lutter contre les facteurs de division de la classe ouvrière en exigeant des droits

- Pas d'indemnités aux capitalistes
- Extension des droits syndicaux, statut garantissant l'emploi, réels pouvoirs de contrôle pour les travailleurs
- Même statut et mêmes droits pour les travailleurs des filiales
- Garantie de l'emploi en cas de restructuration
- Soutien aux revendications du Tiers-Monde concernant les nationalisables

identiques pour les travailleurs des entreprises non nationalisées et en particulier des PME.

INDEMNISATIONS OU CADEAUX?

Le projet de loi prévoit l'indemnisation des anciens actionnaires par la remise d'obligations dont la valeur reposera non seulement sur la moyenne des cours de Bourse de 1978 à 1980, mais également sur les actifs des sociétés et leurs bénéfices, soit, en moyenne 15% de plus que la valeur récente des actions. Voilà un bénéfice vite fait pour les actionnaires! Ces obligations, remboursables en 15 ans, rapporteront un intérêt élevé, supérieur au taux d'inflation. Enfin, elles seront négociables, ce qui permettra aux anciens actionnaires de rentrer en possession de leur capital pour le réinvestir.

Aucune distinction n'a été retenue par le gouvernement entre gros et petits porteurs. Quand on sait que 77,73% du capital de la société Dassault appartient à Marcel Dassault et à son fils Serge, on voit la manne que va représenter pour eux, et pour les gros porteurs, les nouvelles nationalisations. Rien d'étonnant à ce que le député de droite Marcel Dassault ait eu le sourire en apprenant la nationalisation de son entreprise le 8 juillet. Il a le privilège d'en être à sa deuxième nationalisation!

Ce n'est plus d'indemnisation qu'il s'agit, mais de véritables cadeaux faits aux gros actionnaires. Le capital des entreprises ne provient que de l'extorsion de plus-value sur le dos des travailleurs de celles-ci et des peuples

du Tiers Monde : les usines n'ont pas été payées par les capitalistes, mais par le travail des ouvriers et souvent les subventions de l'Etat, c'est-à-dire l'argent des contribuables.

Les travailleurs doivent dénoncer ces nouveaux cadeaux faits à la grande bourgeoisie et exiger l'expropriation des gros actionnaires : pas d'indemnité aux bourgeois qui se sont enrichis sur le dos des travailleurs et des peuples.

LA GESTION ET LES DROITS DES TRAVAILLEURS

Le gouvernement a décidé de mettre en place des structures provisoires de gestion (Conseil d'administration tripartite regroupant représentants de l'Etat, des usagers et des travailleurs) en attendant une «loi d'innovation sociale», reportée à un an, fixant le statut des travailleurs, la composition des organes de direction.

A la Libération, le statut des travailleurs des entreprises nationalisées, leurs droits, avaient été définis beaucoup plus rapidement, ce qui tenait, il est vrai, à un rapport de forces favorables aux travailleurs.

Dans l'immédiat, le mouvement ouvrier est confronté à la question de la présence de représentants des travailleurs dans les conseils d'administration des entreprises nationalisées. On l'a vu la semaine dernière, les nationalisations sont et seront des monopoles capitaliste et impérialistes, reposant sur l'exploitation des travailleurs et des peuples du monde. Qu'iraient donc

faire des représentants des travailleurs dans les conseils d'administration, si ce n'est gérer ces monopoles d'Etat, si ce n'est participer à la course au profit maximum, si ce n'est s'associer à l'exploitation de la classe ouvrière et au pillage du Tiers Monde. Il y a là un danger pour la classe ouvrière, pour son existence autonome en tant que classe. La gestion par les travailleurs des entreprises et de l'économie suppose, au préalable, le renversement du système capitaliste, la destruction de l'appareil d'Etat bourgeois.

DES «FILIERES» AUX RESTRUCTURATIONS

S'il ne s'agit pas aujourd'hui, dans les projets avancés par le gouvernement, de procéder à travers les nationalisations à un bouleversement des entreprises existantes, les études des économistes du PS envisagent de très profondes restructurations de l'ensemble du secteur public et nationalisé.

Il s'agit de la théorie des «filieres», consistant à inscrire tous les secteurs de l'économie dans des ensembles plus vastes, en amont comme en aval. On aboutirait ainsi à un gigantesque remodelage autour d'une entreprise «chef de file» pour une filière donnée. Ainsi l'électronique serait regroupée autour de Thomson, avec des morceaux de Matra et de Dassault, les télécom autour de CIT-Alcatel, du groupe CGE, avec des morceaux de Thomson, d'ITT, de Matra et de St-Gobain, etc...

Ne commence-t-on pas à parler d'un nouveau plan de restructuration de la sidérurgie nationale, avec 15 milliards d'investissements d'ici 1987 et... la suppression de 15 à 20 000 emplois. Le rapport Nora sur les banques ne parlait-il pas d'un tiers de salariés en trop dans ce secteur.

Ces regroupements et restructurations se sont toujours accompagnés de licenciements, en particulier pour cause de «double emploi». Quand on place la compétitivité internationale des entreprises nationalisées au premier plan, comme le fait le gouvernement, on l'a vu la semaine dernière, les licenciements ne tardent pas à venir.

On voit l'importance du combat des travailleurs pour leur statut et leurs droits et, en premier lieu, pour la garantie de l'emploi. Il faut rattacher à ce point la question de l'exploitation et du pillage impérialistes du Tiers Monde. Les groupes nationalisés sont, on l'a vu, des fers de lance de l'impérialisme français. Le Tiers Monde, dans son combat pour un nouvel ordre économique international, a élaboré des revendications précises par rapport aux multinationales, allant du contrôle de leurs activités jusqu'à la nationalisation des intérêts impérialistes dans leur pays, remettant en cause l'échange inégal et l'actuelle division internationale du travail.

Le combat du prolétariat de France et celui des peuples et pays du Tiers Monde converge contre le capitalisme et l'impérialisme. Le soutien aux revendications des pays du Tiers Monde est un aspect important de la lutte à mener en France même.

Défendre les intérêts des travailleurs sur ces différents points ne saurait passer que par la mobilisation, l'organisation, l'action de ceux-ci. C'est sur la base d'un rapport de forces favorable que les nationalisations de la Libération ont été accompagnées d'acquis positifs pour la classe ouvrière. Il n'y a pas d'autre voie possible aujourd'hui encore.

Nous aurons l'occasion, dans les prochains numéros de L'Humanité rouge, de revenir plus en détail sur tous les aspects des nationalisations.